**Ville, le (inscrire la date)**

**OBJET : RÉSULTATS DES TESTS DE LA CONCENTRATION DE PLOMB DANS L’EAU**

Chers parents,

Nous vous informons que tous les points d’eau de l’école (NOM) ont été testés. Les résultats obtenus démontrent que certains d’entre eux ont une concentration de plomb supérieure à la nouvelle norme de Santé Canada, établie à 5 microgrammes par litre.

Afin de garantir la qualité de l’eau potable mise à la disposition des élèves et du personnel des établissements scolaires, nous avons immédiatement condamné ces points d’eau. Pour d’autres, en conformité avec la [procédure transmise](http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/mesure-des-concentrations-de-plomb-dans-leau-des-ecoles-du-quebec/) par le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur, nous avons mis en place les mesures appropriées visant à respecter les limites de concentration de plomb maintenant établies à 5 microgrammes par litre. À titre d’exemple, nous avons (énumérer quelques solutions)

Nous vous rappelons que cette opération est réalisée à la demande du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur afin que tous les points d’eau aux fins de consommation dans écoles du Québec respectent la nouvelle norme en vigueur.

Si vous souhaitez plus d’information sur cette campagne de dépistage de la concentration de plomb dans l’eau dans toutes les écoles du Québec, consultez la page Web du Ministère :

[www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/references/plomb-dans-leau-des-ecoles-du-quebec](http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/references/plomb-dans-leau-des-ecoles-du-quebec)

(Salutations)

La Direction générale

Centre de services scolaire (NOM)